

Le 7 janvier 1767- Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/18

Lettre adressée au ministre de la marine, le duc de Praslin dont dépendent les colonies. Poivre est arrivé au port de Lorient la veille, tout semble prêt pour l'embarquement. Demandes relatives à quelques documents d'administration. Poivre appuie une requête des futurs conseillers des deux îles concernant leurs honoraires.

A Lorient, le 7 janvier 1767

Monseigneur,

Je suis parti de Paris aussitôt après votre décision sur la manière dont la Compagnie acquitterait ses dettes dans les deux colonies des Isles de France et de Bourbon.

La protection que vous avez accordée dans cette occasion à vos colons des deux îles vous assure de toute leur reconnaissance.

J'arrivai hier dans ce port où tout est prêt pour notre embarquement. J'y ai trouvé tout le monde rempli d'admiration sur la fermeté avec laquelle vous avez obligé la Compagnie à être juste envers des colons qui devront désormais leur fortune et leur bien-être à la protection que vous avez eu la bonté de leur accorder. Je vous prie, Monseigneur, dans votre ouvrage en faisant expédier le plus promptement qu'il sera possible les lettres patentes qui doivent en assurer l'exécution. Il convient de toute manière que j'emporte avec moi ces lettres patentes, sans lesquelles vos colons des deux îles ne pourraient s'empêcher de craindre encore la dureté de la Compagnie à leur égard.

En arrivant ici, j'ai trouvé Messieurs les conseillers des deux îles dans la plus grande désolation. On leur avait fait espérer que leurs honoraires commenceraient à courir du jour de leur départ, et qu'ils pourraient en toucher ici six mois d'avance. Vous pensez bien, Monseigneur, que des gens honnêtes qui vont à 4000 lieues chercher quatre mille francs d'honoraires ne sont pas riches, ils ont fait ici des dépenses sur la promesse qu'on leur avait faite qu'ils toucheraient ici une demi-année d'honoraires, et qu'ils seraient payés du jour de leur embarquement. Il serait bien digne de votre bonté et de votre justice, d'avoir égard à la requête qu'ils ont eu l'honneur de vous adresser à ce sujet. Cette marque de votre bienveillance paraît d'autant plus convenable, que votre intention est certainement de maintenir en honneurs la magistrature de vos îles. La différence qui est mise entre les membres de vos Conseils, et tous les autres employés du Roi, présente quelque chose de flétrissant pour un corps qui ne peut réellement être utile qu'autant qu'il paraîtra protégé par le gouvernement.

J'écris à M. Dubucq pour lui demander vos décisions sur les quarante-deux articles que la Compagnie vous avait proposés relativement à la gestion de son commerce dans nos îles. Cette pièce me manque, ainsi que quelques autres que je lui demande par le même courrier, mais la plus essentielle est les lettres patentes qui doivent assurer le sort de nos colons.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Lorient, le 7 janvier 1767

* * *